



Assemblée générale

Distr. générale
24 décembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 137 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Elaye-Djibril Yacin **Abdillahi** (Djibouti)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à sa 21^e séance et à la reprise de sa 22^e séance, les 17 et 24 décembre 2024. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix ([A/79/541](#)) ;
- b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/673](#)).

II. Examen de projets de résolution et de décision

A. Projet de résolution [A/C.5/79/L.15](#)

4. À la reprise de sa 22^e séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Révision du mandat du Fonds pour la consolidation de

¹ [A/C.5/79/SR.21](#) et [A/C.5/79/SR.22/Add.1](#).



la paix » ([A/C.5/79/L.15](#)), déposé par sa Présidente à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Bulgarie.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/79/L.15](#) sans le mettre aux voix (voir par. 8).

B. Projet de décision [A/C.5/79/L.28](#)

6. À la reprise de sa 22^e séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure » ([A/C.5/79/L.28](#)), déposé par sa Présidente.

7. À la même séance, elle a adopté le projet de décision [A/C.5/79/L.28](#) sans le mettre aux voix (voir par. 9).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 78/257 du 22 décembre 2023,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte du rapport du Secrétaire général ;*

2. *Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;*

3. *Affirme que c'est à elle et à la Commission de consolidation de la paix, chacune selon ses compétences, de fixer les grands principes d'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne le recours aux contributions statutaires, de formuler des conseils et d'assurer la supervision du Fonds afin de garantir qu'il aura un effet maximal et d'améliorer son fonctionnement.*

¹ A/79/541.

² A/79/673.

9. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

A

L'Assemblée générale décide de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-dix-neuvième session l'examen des documents suivants :

Point 139

Projet de budget-programme pour 2025

Stratégie Informatique et communications

Rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications affinée¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²

Point 150

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024³

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités durant la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024⁴

B

L'Assemblée générale décide de reporter à la partie principale de sa quatre-vingtième session l'examen des documents suivants :

Point 139

Projet de budget-programme pour 2025

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales⁵

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶

¹ A/79/339.

² A/79/7/Add.17.

³ A/79/309 (Part I) et A/79/309 (Part I)/Add.1.

⁴ A/79/310.

⁵ A/66/340.

⁶ A/66/7/Add.21.